

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

N°14
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 27 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL

Présents/représentés :

M BIVERT, PAPIN, TRONCHE,

Mmes BALDASSARRI, BARRAUD, PINSON, QUINTANEL, TRONCHE, ZORLU,

Excusés : Mme CHINAL

Secrétaire de séance : Anne-Marie PINSON

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

ID : 019-261911309-20260427-DCA2026014-DE



Délibération n° CCAS.2026.14 en date du 27 avril 2026 portant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2025 du CCAS

Le CCAS après avoir entendu ce jour le compte financier unique de l'année 2025 et après en avoir délibéré :

Ø Décide d'affecter au budget primitif 2026, l'excédent de fonctionnement du 31/12/2025 au compte 002 pour un montant de : 3 793.94 €

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 27 avril 2026.
Au registre sont les signatures.
Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0



Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le
Publiée ou affichée le